



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Syndicalisme pluriel**

## Des inégalités territoriales au cœur de la politique

Les présidentielles derrière nous, il s'agit désormais de se focaliser sur les législatives. Elections paradoxales (et cette année incertaines,) elles sont à la confluence du national et du local. C'est avec cela en tête que nous avons travaillé à ce Pluriel, avec la volonté de documenter la réalité de notre département, tant pour **l'éducation** (pages 2-3-4), que pour **le logement** (p4) ou **la santé** (p5). Car à l'heure où certain-es s'appêtent à concourir dans la course à la députation, nous pensons qu'il est utile d'interroger les candidats sur les enjeux nationaux et départementaux (p6). C'est pourquoi, nous leur adresserons **une lettre ouverte** dans le courant du mois de mai.

### Grande Sécu de quoi parle-t-on? Un stage riche d'enseignement

2 jours de stage... il n'en fallait pas moins pour aborder à la fois l'histoire, le financement et l'avenir de la protection sociale. Eclairés par des intervenants pointus et pédagogues (C.Rivé, B.Liourre, C. Prudhomme, M. Stempér, O.Nobile...), les stagiaires ont pu se faire une idée des enjeux. Et le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont nombreux et structurants, singulièrement dans un département sinistré comme la Seine-et-Marne.

A n'en pas douter ces questions ressurgiront d'ici très peu de temps. Au moins aurons-nous les bons arguments!



Actualité fédérale et Edito P1

Cour des comptes et MGEN P2

Dossier : inégalités territoriales P3-P6

Actualité des Syndicats P7-P8

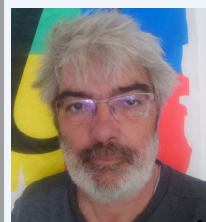
**Edito**

*Au milieu d'un monde en ébullition, d'une Europe meurtrie, rien ne nous aura été épargné durant cette présidentielle de 2022 : des vieilles lunes sécuritaires aux idées de haine et d'exclusion des immigré-es et des musulman-nes en passant, entre autres exemples, par l'exercice de dénigrement du candidat redevenu président pour justifier son projet de casse du statut et du service public d'éducation.*

*La litanie des régressions, des mesures siphonnées à la droite, des cadeaux au patronat est on ne peut plus explicite. Tout y est ! Du report de l'âge de la retraite à 65 ans, au RSA conditionné à du travail gratuit. De la réduction de la période d'indemnisation chômage au manque d'ambition écologique. De l'autonomie des établissements au « pacte pour les enseignants ». Au nom de Renaissance, Macron 2022 énumère, sans faux semblants, les invariants d'une pensée libérale probusiness du siècle dernier. Sa partition n'ayant pas varié d'une croche, le Président a pris tout son temps pour nommer sa cheffe d'orchestre. Après un jeu de chaises musicales scénarisé pour donner l'impression du mouvement sans rien changer, c'est à Elisabeth Borne qu'il a offert la baguette pour poursuivre le régressif chemin tracé par sa loi travail, sa loi de modernisation de la Fonction Publique... Secondé par les poids lourds de la Macronie, épaulé par un bras droit de Blanquer opportunément parachuté au Ministre de l'Éducation, le premier gouvernement de la nouvelle présidence Macron s'appête, sauf législative historique, à appliquer un programme sans imagination, qui porte en lui la régression et l'affrontement social.*

*Forte des reculs imposés à la suite des puissantes mobilisations d'avant COVID, consciente aussi que les rapports de force changent, au gré des luttes et des élections, la FSU se prépare dès à présent à peser dans le débat. En interpellant les candidats, mais aussi en aiguisant ses arguments, en travaillant ses mandats comme lors de notre congrès. L'indépendance syndicale face aux mouvements politiques ne veut pas dire neutralité. Les politiques néolibérales de destruction des services publics et les projets de droite et d'extrême-droite doivent être battus.*

*Pour la paix, pour une démocratie renforcée en Europe comme en France, pour plus de solidarité et de justice sociale, face à la montée des périls, la FSU continuera de s'engager !*



Bruno Martoglio  
Secrétaire départemental de la FSU77

**L'actualité en direct : <https://fsu77.fsu.fr>**

Le journal de la FSU77  
Mars - Juin 2022

Depuis des mois, avec un Pierre Moscovici à la manœuvre, la Cour des comptes sonne, à grand fracas de propos catastrophiques, l'alarme sur la dépense publique !

Pas plus tard que le 16 février, elle alertait sur la nécessité d'un "effort sans précédent" dans les prochaines années pour maîtriser les dépenses publiques et redresser les comptes de la France, mis à mal par la crise sanitaire.

A lire les centaines de pages d'argumentaires, la crise a entraîné la mobilisation de moyens publics « d'une ampleur inédite » pour lutter contre l'épidémie et soutenir l'économie. Or pour les sages de la rue de Chambon : « cet effort considérable va durablement peser sur le déficit et la dette publique, dont la réduction va nécessiter des efforts sans précédent de maîtrise des dépenses »!

A croire Pierre Moscovici et les siens, le « quoi qu'il en coûte » serait en voie de disparition et il serait nécessaire de se pencher désormais sur les conséquences de la dette publique qui devrait s'accroître de 560 milliards d'euros entre la fin 2019 et la fin 2022, pesant ainsi environ 113% du PIB (la facture du Covid-19 s'élevant à elle seule à 140 milliards d'euros selon le ministère des Finances), avec un déficit public atteignant 7% du PIB en 2021.

Ainsi, toujours d'après l'impérissable auteur de « Mission impossible ? Comment la gauche peut battre Nicolas Sarkozy », ouvrage dans lequel Pierre Moscovici réclamait une fiscalité juste et équitable, la France est « dans le groupe des pays de la zone euro dont, deux ans après le début de la pandémie de Covid-19, la situation des finances publiques est la plus dégradée » et cela « en dépit d'une reprise économique robuste » avec un rebond de 7% de la croissance l'an dernier et 4% attendu cette année. Pourtant « le déficit public devrait rester très élevé en 2021 (7% du PIB) et 2022 (5% du PIB) ».

C'est évidemment à partir de ce constat « factuel », frappé au coin du bon sens, que la Cour des comptes, réclame « des réformes »... en priorité concernant notre système de retraites... mais pas seulement !

Alors, si on ne peut que louer le

sérieux des analyses, on peut s'étonner que certaines données soient encore absentes de ces dernières.

C'est par exemple le cas de la vertigineuse augmentation des inégalités de patrimoines.

Quelques chiffres frappants tirés des analyses d'OXFAM :

10 % des ménages les plus riches détiennent près de 50% du patrimoine total, et 160 fois plus que les 10 % les plus modestes qui possèdent en moyenne maximum 3.800 euros chacun (source INSEE).

Entre 1998 et 2015, la part du patrimoine des 10% les plus riches a augmenté de 113% tandis que celle des 10% les plus pauvres a reculé de 31%.

Les 1 % les plus riches détiennent 16 % du patrimoine total français, et 7 milliardaires à eux-seuls possèdent plus que les 30 % les plus pauvres.

Le patrimoine des plus grandes fortunes françaises a bondi de 439% en

10 ans ! C'est plus que l'Allemagne, les Etats-Unis ou encore le Royaume-Uni. La fortune des 500 plus grandes fortunes de France a augmenté de 30 % pendant la crise... après avoir été multiplié par 4 en 10 ans (source BFM).

Est-ce à dire que « de l'argent il y en a dans les poches du patronat », comme on l'entend souvent lorsque nous marchons en groupe, en ligues et en processions...? Oui, sans doute, mais pas seulement! Il y en a et de plus en plus dans les bas de laine des familles riches, qui ont profité depuis 2017, selon l'INSEE et même l'institut Montaigne, de la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) et de la création d'un impôt forfaitaire sur le capital (la flat tax). A eux seuls, les 10 % les plus riches ont obtenu 79 % du gain total de niveau de vie induit par ces mesures fiscales.

Alors, ne cédon pas aux sirènes et aux contes de la Cour homophone... Certes, la crise du Covid aura un coût, seulement, il faudra le faire porter par celles et ceux qui en ont profité, par celles et ceux qui peuvent participer à la solidarité nationale, à la suite des salariés, qui durant toute cette période, ont permis au pays de continuer de tourner.

Créée en 1946 par le Syndicat National des Instituteurs au moment où se mettait en place la Sécurité Sociale, la MGEN voulait unifier toutes les mutuelles de santé du secteur enseignant afin de demander la gestion du régime de sécurité sociale des fonctionnaires de l'Éducation Nationale... Ce qu'elle obtint rapidement sous forme de délégation de service public, très rapidement élargie aux personnels des universités et du secteur associatif, sportif et culturel.

A cette époque, tout prof devait passer par la MGEN pour ses remboursements de base de ses frais médicaux. Les vies enseignantes et syndicales étaient alors ponctuées de votes aux délégations départementales, reflet des rapports de force et de l'implantation des organisations.

66 ans plus tard, comme il semble loin ce temps du « mutualisme militant ». Les dernières élections se sont déroulées dans une atonie que la COVID n'explique pas seule, avec un total désintérêt des jeunes collègues qu'il est quasi impossible d'intéresser avec ce sujet. Et pour cause : le prix de la mutuelle historique des enseignants est devenue un frein. Ils trouvent moins cher ailleurs. Normal, ils sont jeunes, en forme, rarement malade et donc très très rentables à assurer. Et c'est justement là que la différence s'est faite : depuis 2009 et la crise des « Subprime », la MGEN a été contrainte d'appliquer les accords de solvabilité II, accords devant prémunir les assurances européennes des risques de faillites qui ont tant fait tanguer après celle de Lehman Brother de l'autre côté de l'Atlantique. Or cela immobilise du capital, alourdit les coûts de gestion... Cela pénalise les groupes de l'économie sociale et solidaire non-lucrative comme la MGEN qui fait très peu d'excédents et dont le principal objectif est la qualité de la prise en charge, pas la rentabilité. D'autant que sans actionnaires, difficile de lever des fonds, comme de grands groupes peuvent le faire. C'est pourquoi, afin de réduire certains coûts de gestion, la MGEN a fusionné avec d'autres mutuelles pour former le groupe VYV, totalisant 11 millions d'assurés et 45 000 salariés... des salariés de plus en plus pointus dans leurs domaines... Avec des dirigeants de plus en plus éloignés des militants-issus de l'Éducation Nationale. Des technocrates, hommes de cabinets, ayant la rentabilité chevillée au corps au nom du pragmatisme, du défaitisme ou de l'opportunisme, ne verraient pas d'un mauvais œil

« l'assurantialisation » du mutualisme, ouvrant ainsi une brèche vers la privatisation de la Sécu.

Bref, tout porte à croire que la MGEN est à la croisée des chemins. De là à voir dans l'intitulé du prochain rendez-vous mutualiste qu'elle organise, un triste clin d'œil, il n'y a qu'un pas... puisqu'il sera question des « choix de fin de vie ». La question se pose pour les mutualistes qui ne veulent pas devenir des assurés, mais aussi pour une Mutuelle qui se devrait de s'arc-bouter sur ses principes pour ne pas périr.

Un combat à réinvestir!!! Avec des forces chancelantes... pour le moment.



# Le service public pour lutter contre les inégalités ?

## Ile-de-France : Des inégalités à tous les étages !



L'étude comparative des données du site de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales du ministère de l'intérieur) permet une analyse des séries longues depuis 2007 et d'observer l'évolution des dépenses dans les domaines de l'éducation jusqu'à 2019. Ce court article a pour objectif de le présenter brièvement.

Les données sont délivrées à l'échelle nationale concernant les départements et mettent en évidence des **inégalités** intolérables dans les dépenses totales par collégien pouvant atteindre un **rapport de 1 à 6**. Elles révèlent aussi l'importance de l'enseignement privé dans certains départements (52,72% en Vendée, 42,92% dans le Finistère, 35,71% à Paris...). Enfin, la structure de la totalité des dépenses départementales en 2019 affiche une part dédiée aux collèges de seulement 6%.

### 1. Île-de-France : effectifs de collégiens et part du privé

Départements	Elèves clg	% privé
Paris	88020	35,71%
Essonne	72736	14,61%
Hauts-de-Seine	76590	26,12%
Seine-Saint-Denis	88251	13,50%
Val-de-Marne	66035	15,98%
Val-d'Oise	73381	15,86%
Yvelines	81950	19,27%
Seine-et-Marne	82153	12,14 %
<b>Total / moyenne%</b>	<b>629116</b>	<b>19,14 %</b>

Portons un focus sur les départements des trois académies de l'Île-de-France. La population totale des collégiens pris en charge par les conseils généraux constitue une donnée de base (1). La population collégienne des départements franciliens est relativement homogène (+/- 25%).

On constate un phénomène qui corréle la proximité à l'hypercentre à l'importance du privé dans l'enseignement secondaire des collégiens à l'exception notable de la Seine-Saint-Denis. La **dichotomie Ouest-Est** apparait aussi. Elle confirme les inégalités qui tendent à s'accroître au sein de la région capitale où le revenu par habitant détermine fortement le choix de l'adhésion à un enseignement privé, source de tant d'inégalités et de mitage de l'enseignement public d'éducation. Avec près d'un collégien sur cinq qui reçoit un enseignement dans le privé, la déstabilisation profonde de l'école publique, largement entamée ces dernières années par différents gouvernements, donne du grain à moudre aux entrepreneurs de scolarité privée qui fondent leurs espoirs dans de vastes complexes tel que le centre

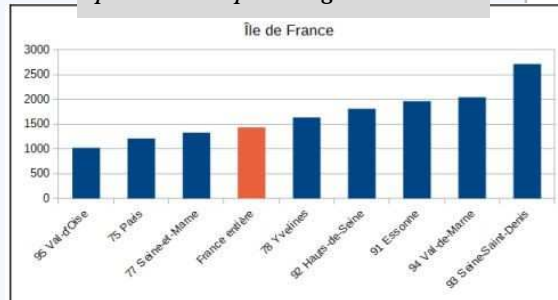
### 2. Île-de-France : dépenses totales par collégien en 2019

Départements	2019 M€	€/élève
Paris	107.7	1215.3
Essonne	143.0	1966.3
Hauts-de-Seine	139.0	1815.1
Seine-Saint-Denis	239.8	2717.8
Val-de-Marne	135.1	2046.5
Val-d'Oise	75.3	1026.4
Yvelines	134.4	1639.8
Seine-et-Marne	109.5	1332.3
<b>Moyenne</b>	<b>117.4</b>	<b>1719.93</b>

Passons à l'évolution des dépenses totales dans notre région et rappelons auparavant les données pour

l'ensemble du territoire. Le coût d'un élève par département est de 1463 euros. Le coût médian est de 1361 euros. Depuis 2008, ce coût par élève a diminué de 9,3

### 3. Île-de-France : graphique des dépenses totales par collégien en 2019



% . Même si cette dépense repart à la hausse depuis 2017, elle ne parvient pas à rattraper le coût de 2012. L'explosion du prix des matières premières, des énergies et des produits alimentaires survenue dès avant la guerre en Ukraine risque fortement de voir cette tendance baissière se confirmer.

**Les compétences des départements en matière d'éducation :** construction, entretien et l'équipement des collèges, gestion des personnels techniques, maintenance informatique, fonctionnement des collèges privés, à parité avec le public (l'investissement pour l'enseignement privé est facultatif, et limité par la loi Falloux) et la carte scolaire des collèges publics.

Les dépenses de fonctionnement comme celles d'investissement pour les collèges s'exposent à de lourdes contraintes non compensées par l'Etat. Concernant l'Île-de-France, on constate sans mal que l'effort des départements franciliens est très disparate. Trois départements se situent même sous le coût médian national alors que la Seine-Saint-Denis, département hexagonal le plus pauvre, s'approche de près du double du coût d'un collégien au niveau national. La volonté politique d'investir dans les moyens destinés aux collèges semble faire souvent défaut même si la communication de certains conseils généraux tente d'affirmer le contraire.

### 4. Île-de-France : tableau des dépenses

Départements	Dépenses totales		fonctionnement		investissement	
	2019 M€	Evolution/2018	2019 M€	Evolution/2018	2019 M€	Evolution/2018
Paris	107,0		71,4		35,6	
Essonne	143,0	6,7%	81,9	2,7%	61, / 12,6%	
Hauts-de-Seine	139,0	4,2%	84,9	3,9%	54,1 / 4,6%	
Seine-Saint-Denis	239,8	5,4%	121,4	0,5%	118,5 / 10,8%	
Val-de-Marne	135,1	8,7%	66,8	1,5%	68,3 / 16,8%	
Val-d'Oise	75,3	0,5%	43,0	2,8%	32,3 / -4,4%	
Yvelines	134,4	1,5%	64,6	111,3%	69,7 / 31,5%	
Seine-et-Marne	109,5	12,8%	36,1	0,8%	73,4 / 19,8%	

Cet état des lieux ( tableau 4) montre des départements qui gèrent cette politique de « gros travaux » plutôt au cas par cas, et sans véritable plan pluri-annuel. Les dépenses d'investissement participent pour une grande part à la qualité de vie dans les établissements et subissent d'importantes variations d'une année à l'autre. L'exemple seine-et-marnais avec les retards pris dans la construction de nouveaux collèges et dans la rénovation, l'isolation et le désamiage d'autres, en est l'illustration.

Il est grand temps qu'une politique de péréquation des moyens s'établisse dans les académies afin de lisser certains des effets négatifs d'une mise en œuvre à la carte de la décentralisation.

## L'effet Guizot 1833 : le cas du premier degré

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, aborder la problématique des inégalités territoriales dans le premier degré n'est pas seulement un travail de sociologue ou de géographe scrutant à la loupe la structuration des richesses locales ! C'est avant tout faire un bond en arrière et constater avec étonnement qu'aucune politique cohérente n'est jamais venue contrebalancer le défaut originel porté par la loi Guizot de 1833, une loi qui obligeait les communes à entretenir leurs écoles sans considération de leurs richesses.



Même la Cour des Comptes en 2008 s'en étonnait à l'orée des nouvelles lois de la décentralisation... Sans effet, car force est de constater que depuis rien n'a changé : les disparités entre territoires ne se réduisent pas. Alors qu'une étude du SNUipp-FSU de 2011 révélait au **niveau national des écarts de 1 à 10 pour ce qui concerne les crédits pédagogiques**, dix ans plus tard, rien n'a changé.

Evidemment les situations sont très diverses... et pas toujours simples à analyser car, comme le soulignait déjà la Cour des Comptes : « *Les multiples interventions des communes dans le domaine scolaire, périscolaire ou extrascolaire ne sont pas aisées à identifier dans les budgets et comptes locaux* ». On en serait même réduit à se demander pourquoi le législateur n'a pas profité de la mise en place de la LOLF pour se pencher sur cette question et avancer vers des systèmes de péréquations. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui l'étude fine des dépenses scolaires nécessite de la patience et de l'expertise pour prendre en compte la totalité de « l'argent de l'Ecole ». Crédits pédagogiques, de fonctionnement, infrastructures sportives, culturelles, classes transplantées... sont autant d'aspects à analyser avec finesse en plus du nombre d'enseignants.

Le SNUipp-FSU, dans son enquête de 2011, en avait évalué l'ampleur auprès de 791 communes de 95 départements. La déclinaison départementale serait à l'avenant. Ainsi, en ce qui concerne l'apport des communes, c'est pour les crédits d'investissement que la situation est la plus inégale. Si un quart des écoles percevait plus de 1800 euros par an, un tiers n'obtenait... rien. Quant aux **crédits de fonctionnement**, les écarts s'inscrivaient déjà sur une échelle de 1 à 10... et puis rien ne laisse à penser que ces ordres de grandeur aient changé. Ce sont les écoles maternelles qui sont les mieux dotées. Les élèves relevant de l'éducation prioritaire se voient affecter des crédits plutôt inférieurs à la moyenne alors que les RPI, souvent localisés en milieu rural, se situent au-dessus de la moyenne. A ces crédits pédagogiques et pour seulement 58% des élèves, s'ajoutent des aides municipales pour les activités culturelles.

En Ile de France, comme dans le reste de la France, le recrutement par les municipalités « riches » d'intervenants extérieurs est aussi une source d'inégalité. La ville de Paris est d'ailleurs très en pointe dans ce domaine. Elle organise même le recrutement de professeurs municipaux sur concours alors que dans le même temps **52% des écoles de France n'ont jamais recours à des intervenants extérieurs**.

Au fil du temps, les nouvelles prescriptions de l'état, contenues dans les programmes (TICE, histoire des arts...) ou issues des politiques éducatives (aide personnalisée, accompagnement éducatif...) viennent s'ajouter, le plus souvent sans

## Ecole : des comptes durs à faire

*Il est quasiment impossible de chiffrer le coût de l'école pour une commune. Tout simplement parce que la comptabilité publique ne permet pas par exemple de distinguer dans le coût d'une piscine, construction et fonctionnement, ce qui est imputable à l'école, de ce qui l'est aux autres utilisateurs. Selon les services (équipements sportifs et culturels, cantines...) on peut estimer le coût de l'école, par enfant et par an, entre 375€ et 1500€. Ce qui représente en moyenne entre 20 et 35 % du budget communal. L'école primaire occupe environ un quart des effectifs municipaux. On voit ainsi que les crédits pédagogiques ne sont qu'une goutte d'eau dans les dépenses municipales*

concertation, aux obligations antérieures des communes. Cela accentuent les écarts entre elles. De fait, l'insuffisance des moyens disponibles nécessite pour la quasi-totalité des écoles le recours à des activités lucratives (kermesse, tombolas, vente diverses...), en général liées une coopérative scolaire qui bénéficie, en moyenne, de dons 13 euros par famille et par année.

## L'effet « dotation nationale » : le cas du 77

Une inégalité territoriale gravée dans le marbre de Guizot, mais qui n'est même pas contrebalancée par des moyens nationaux d'enseignement... en tout cas pas en Seine-et-Marne. En effet, alors qu'il se trouve dans l'académie de Créteil, la plus compliquée de France, le « 77 » a longtemps eu le triste privilège d'être le département dans lequel les classes sont les plus chargées ! **101ème sur 101, pendant des années !** Un record de France encore plus impressionnant lorsque l'on sait que notre fière nation, se trouve elle-même en queue de peloton des pays de l'OCDE. Alors qu'on se rassure, les choses s'arrangent ! Cette année, la Seine-et-Marne n'est plus à la dernière place et dans un bel effort, elle remonte même à l'antépénultième place ! Nous passons devant Mayotte (il faut dire que les chiffres pour le 101ème département français sont toujours imprécis depuis 2011...) et surtout, devant la Haute-Savoie qui dévisse. Le taux d'encadrement baisse de 18,97 à 18,77, résultat de la dotation "exceptionnelle"

de 136 postes l'an dernier. **Seulement avant-avant dernier département dans le dernier pays... C'est à la lisière du record d'Europe**, record que pourtant tous les enseignants de Melun à Meaux, de Lagny à Montereau, de Pontault-Combault à Coulommiers... seraient ravis de laisser derrière eux pour s'approcher de moyennes plus pédagogiques. Malheureusement, cela ne semble pas à l'ordre du jour. Car ici non plus le législateur n'a pas prévu de péréquation. Juste la possibilité à un recteur inquiet de sa rémunération au mérite, de parer au plus pressé avec une enveloppe de postes insuffisante ! Pour éviter l'incendie qui couve dans le 93, on déshabillera Paul de Seine-et-Marne pour habiller Jacques de Seine-Saint-Denis !

Au final, pour que le taux d'encadrement en Seine-et-Marne soit au **niveau moyen du Val-de-Marne**, il faudrait créer 325 postes.

Pour que le taux d'encadrement en Seine-et-Marne soit au **niveau moyen de l'Ile de France**, c'est de 610 postes dont nous aurions besoin.

Pour que le taux d'encadrement en Seine-et-Marne soit au **niveau moyen de la France** (métropole + départements



d'outre-mer), c'est d'une dotation de 825 postes dont nous aurions besoin. **825 postes juste pour rattraper la moyenne d'un pays qui est à la traîne !** Alors on imagine le nombre de postes à créer pour combler le fossé qui nous sépare des pays de l'OCDE. Cela nous permettrait sans doute de nous rapprocher des moyens que nous réclamons depuis des années pour donner à nos élèves... tous nos élèves... des conditions d'apprentissages capables de les porter, de leur offrir les connaissances dont ils auront besoin pour s'émanciper. Cela passe par des créations massives de postes de RASED, de postes de remplaçants, d'UPE2A, une formation continue digne de ce nom, une formation à l'avenant...

Alors que partout commence à retentir les bruits des

## Inégalités territoriales en région parisienne... ou quand se loger grève tous les budgets.

La Décentralisation, initiée en France depuis plusieurs décennies, a doté les collectivités locales de responsabilités accrues et de moyens d'intervention nouveaux en matière d'habitat. L'Acte 3 de la décentralisation notamment, à travers la création des métropoles, promettait une meilleure convergence entre les compétences d'urbanisme, de logement et d'action sociale. Mais ce mouvement continue de susciter de multiples questions (sur la répartition des compétences et des moyens entre État et collectivités, les inégalités d'action entre territoires...). Or, force est de constater que ces nouvelles prérogatives n'ont pas réduit ni la fracture territoriale, ni le coût du logement. Alors qu'en Allemagne, les loyers restent abordables grâce à un encadrement des loyers, ceux de la région Ile-de-France s'envolent pesant de plus en plus sur le « pouvoir d'achat » des ménages dont il est tant question ces derniers temps.

La structure francilienne du parc HLM est encore forte-

Cette réalité a des effets directs sur le quotidien des fonctionnaires que nous sommes. Se loger devient de plus en plus onéreux, singulièrement en Seine-et-Marne et cela malgré le système de l'indemnité de résidence.

### L'indemnité de résidence dans la fonction publique

Notre rémunération comprend notamment une indemnité de résidence. **Son montant varie selon notre commune d'affectation.** L'indemnité de résidence a été mise en place dans la fonction publique pour tenir compte des variations du coût de la vie selon les zones géographiques. Elle est égale à un pourcentage du traitement indiciaire brut.

Les communes de France sont classées en 3 zones. À chaque zone correspond un pourcentage du traitement indiciaire brut :

La liste des communes a été fixée en 1963 et revue en 2001. (Liste des communes <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=26298>)

L'indemnité de résidence est **obligatoirement** versée à **tout agent public**, fonctionnaire ou contractuel, **affecté dans une commune ouvrant droit à une indemnité de résidence** égale à 1 % ou 3 % de son traitement indiciaire brut.

Pour un couple d'agents publics, les 2 membres du couple perçoivent l'indemnité de résidence.

### Quel est le montant de l'indemnité ?

L'indemnité de résidence est égale à 1 % ou 3 % du traitement indiciaire brut. Le pourcentage dépend de la commune dans laquelle on exerce effectivement. Ce n'est pas la commune du siège de l'administration qui vous emploie.

Le montant de l'indemnité de résidence ne peut pas être inférieur au montant de l'indemnité de résidence correspondant à l'indice majoré 313, soit :

« grandes campagnes d'Évaluations », diligentées par le fameux Conseil d'Évaluation de l'École (vous savez cette émanation directe du ministère dont tous les membres sont assis sur des sièges éjectables), nous espérons que les écoles trouveront dans les documents que le CEE ne manquera pas de leur fournir des items permettant d'évaluer l'effet des classes surchargées, du manque de moyens, des absences non-remplacées, du manque de formations, du manque de RASED... sur « les résultats » de nos élèves.

Si par hasard, les hommes liges du ministre oublient, qu'ils se rassurent nous nous ferons un devoir de permettre aux écoles de donner leur avis sur cette question !

ment marquée par la fracture historique entre l'Est francilien (traditionnellement plus industriel et populaire) et l'Ouest parisien (plus résidentiel et bourgeois). Cette inégalité territoriale structurelle se retrouve à différentes échelles avec notamment une répartition très inéquitable du nombre de logements sociaux par département. Or, les dépenses de logement sont de l'avis même de l'INSEE, l'un des indicateurs de la fracture sociale : c'est le premier budget des ménages les plus modestes, le 4ème pour les plus aisés.

Source : Fondation Abbé Pierre

Département	Nombre de logements du parc locatif social <sup>4</sup> (RPLS 2018)	En % des RP (Insee 2015)
75 Paris	228 489	18,0 %
77 Seine-et-Marne	100 659	16,3 %
78 Yvelines	120 309	19,0 %
91 Essonne	116 508	19,4 %
92 Hauts-de-Seine	200 023	24,9 %
93 Seine-Saint-Denis	223 916	31,9 %
94 Val-de-Marne	172 904	27,3 %
95 Val d'Oise	121 564	23,4 %
<b>Île-de-France</b>	<b>1 284 372</b>	<b>22,2 %</b>

48,22 € en zone 1  
16,07 € en zone 2

En cas d'affectation dans une commune faisant partie d'une agglomération urbaine multicomcommunale, l'agent bénéficie du pourcentage le plus élevé applicable au sein de l'agglomération. De même, si l'on exerce ses fonctions dans le périmètre d'une agglomération nouvelle, on doit bénéficier du pourcentage le plus élevé applicable au sein de l'agglomération. L'indemnité de résidence est versée chaque mois comme le traitement indiciaire.

Elle évolue dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire. Ainsi, en cas de temps partiel, elle est réduite dans les mêmes proportions que le traitement indiciaire. En revanche, l'indemnité de résidence est versée intégralement lorsque vous êtes en congé de maladie à demi-traitement.

Si l'on perçoit une nouvelle bonification indiciaire (NBI), elle s'ajoute au traitement indiciaire pour le calcul de l'indemnité de résidence.

Seulement, malgré cette indemnité, se loger dans notre département reste un gouffre financier... ou un crève-cœur ! Cela implique soit de viser l'accession à la propriété en lorgnant sur les franges périphériques encore abordables mais loin de tout, soit d'acheter un tout petit chez soi dans les pôles urbains, soit de louer- trop souvent dans le privé, par manque de logements sociaux accessibles- avec des salaires qui ne suivent pas.

**C'est pour cela qu'en attendant une nécessaire revalorisation du point d'indice nous revendiquons une prise en compte de la spécificité de notre département avec l'augmentation de l'indemnité de résidence et son uniformisation.**

## Accès aux soins en Seine-et-Marne : une catastrophe prévisible!

Alors que notre département connaît une croissance très importante, avec une moyenne de 9 100 Seine-et-Marnais de plus chaque année depuis 8 ans (pour un total de 1 428 970 en 2020), le nombre de **médecins** (toutes spécialités et tous statuts confondus) a continué de diminuer : de 3 072 en 2013, ils sont passés à 2 984 en 2019, 2949 en 2020 (- 158 en 7 ans ; - 35 en une année)?

Il y a en Seine-et-Marne une densité de 96,04 généralistes pour 100 000 habitants contre une moyenne nationale de 151,33. Cela nous place en 100ème place nationale ! Décidément, nous sommes toujours aux arrières postes, abonnés aux queues de pelotons.

Age des médecins	- de 30 ans	30/34 ans	35/39 ans	40/44 ans	45/49 ans	50/54 ans	55/59 ans	60/64 ans	plus
France entière	2%	13%	10%	9%	9%	11%	14%	16%	15%
Seine-et-Marne	1%	9%	10%	12%	13%	16%	24%	27%	20%

Comment s'étonner dans de telles conditions que les Seine-et-Marnais aient de plus en plus de mal à trouver un médecin traitant, qui est pourtant la « porte d'entrée » dans le système de soins.

Et ce n'est pas prêt de s'arranger à en croire la pyramide des âges de la profession :

La situation est à l'avenant pour les **infirmiers.es**

En 2014, la densité était de 938 infirmiers.es pour 100 000 habitants en France et de 590 infirmiers.es en Seine-et-Marne, (-348 par rapport à la norme nationale) ce qui nous classait en 99ème place sur 101.

En 2019, la densité était de 1080 infirmiers.es pour 100 000 habitants en France et 676 infirmiers.es en Seine-et-Marne (-404 par rapport à la norme nationale), ce qui nous classait en 97ème place sur 101. 2 places de gagnées en perdant des professionnels. A ce rythme nous seront premier dans des siècles avec 0 infirmier.e.

Et que dire de la **santé scolaire** : avec 167 infirmier.es scolaires pour suivre plus de 330 000 enfants ou jeunes scolarisés soit 1 pour plus de 1 900... et 40 postes de médecins existants théoriquement pour 12 médecins exerçant réellement et seulement 10 équivalents temps pleins : Cela fait 1 médecin pour 33 000 élèves ou étudiants !

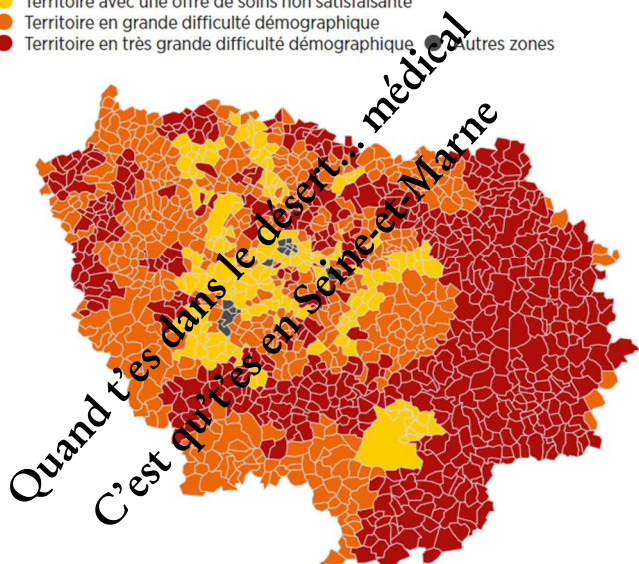
Devant une si noire réalité, qui va nécessairement avoir des conséquences sur la santé de nos concitoyens, une question se pose inévitablement, surtout avant des élections législatives : comment **en est-on arrivé là** ? Comment les élus de la nation, qui pendant des années ont voté des lois pour « sauver le système de santé à la française » ont-ils laissé cette situation s'enkyster? Tandis qu'ils votaient des textes pour la mise en place des médecins traitants, ils ne s'intéressaient pas au numérisation nécessaires à un maillage efficace du territoire. Tandis qu'ils

votaient la Tarification à l'acte, ils fermaient les yeux sur la désertification médicale. Pourtant, gouverner c'est prévoir ! C'est bien pour cela que la FSU77 continuera à interpeller les élus du département et de la Nation, pour qu'enfin ils prennent à bras le corps ce dossier vital pour le 77.

### Déserts médicaux : dans quelle zone se trouve votre commune ?

Cliquez sur une commune pour consulter sa classification TVS.

- Territoire avec une offre de soins non satisfaisante
- Territoire en grande difficulté démographique
- Territoire en très grande difficulté démographique
- Autres zones



## Inégalités territoriales : l'interpellation de la FSU77 aux candidats

*Dans quelques semaines, les citoyens sont appelés à retourner aux urnes. Vous êtes candidat.e aux élections législatives (...) C'est pourquoi, soucieux d'éclairer nos syndiqué-es sur vos intentions, nous vous adressons ce courrier, afin de vous questionner sur quelques dossiers incontournables (...).*

. *Que proposez-vous aux salarié.e.s, à qui Emmanuel Macron veut imposer un report de l'âge légal de départ à la retraite et de fait une baisse considérable du niveau des retraites (...)*

. *Que proposez-vous aux étudiant.e.s, déjà précarisé.e.s avant la pandémie (...)*

. *Que proposez-vous aux retraité.e.s, à qui Emmanuel Macron a promis une augmentation, reconnaissant enfin le bienfondé de leurs revendications auxquelles il est resté sourd pendant son premier quinquennat. ?*

. *Que proposez-vous à l'ensemble des femmes, qui aspirent à l'égalité professionnelle et salariale, décrétée « grande cause nationale » qui n'a pourtant pas reçu de financement (...)*

. *Que proposez-vous à l'ensemble des citoyen.ne.s (...) pour préserver le climat ?*

. *Que proposez-vous pour remédier très rapidement à la désertification médicale ? Et cette question se pose avec une acuité particulière dans un département sinistré comme le nôtre (...)*

. *Que proposez-vous sur le dossier de la perte d'autonomie, que le scandale ORPEA, a placé sur le devant de la scène pour de tristes raisons (...)?*

. *Que proposez-vous aux privé.e.s d'emploi, à qui le président promet une réforme restreignant l'ouverture de leurs droits et un RSA sous conditions de travail gratuit, les rendant une nouvelle fois coupables de leur situation ?*

. *Que proposez-vous aux fonctionnaires, qui continuent de subir le gel du point d'indice, rendant les métiers de la Fonction Publique de moins en moins attractifs ? Des services publics pourtant indispensables (comme l'a démontré une nouvelle fois la crise sanitaire) (...)*

. *Que proposez-vous aux enseignant.e.s du 1er comme du 2nd degré, malmené.e.s tout au long d'un désastreux premier mandat avec des suppressions massives de postes, des réformes des lycées, du Bac, de Parcoursup, (...) ... singulièrement en Seine-et-Marne ?*

. *Que proposez-vous aux AESH qui attendent toujours une véritable reconnaissance salariale et professionnelle avec la possibilité de travailler à temps complet avec un vrai statut, personnels indispensables pour une réelle école inclusive et non un simple affichage ?*

. *Que proposez-vous aux ATSEM, aux AED, aux Psy-En, aux infirmiers et infirmières, aux assistants sociaux et assistantes sociales, qui se sont adapté.e.s aux différents protocoles successifs, voire contradictoires pendant la crise et attendent de meilleures conditions de travail ?*

. *Que proposez-vous pour l'enseignement de la voie professionnelle afin qu'elle éduque et forme des élèves et étudiants capables d'évoluer dans le monde contemporain,*

*Voici, Madame, Monsieur, quelques-unes des questions qui nous semblent essentielles, et sur lesquelles nous souhaiterions connaître vos avis et vos positionnements afin de pouvoir éclairer les électrices et électeurs proches de la FSU à l'orée des votes des 12 et 19 juin prochains.*

Retrouvez l'intégralité de ce courrier sur le site de la FSU avec l'intégralité des réponses reçues.



Le fameux grenelle de l'éducation, nous dit ou nous promet de construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs. La loi de la transformation de la fonction publique et ses lignes directrices de gestion nous assurent une proximité et une facilitation des promotions internes et des mutations plus simples. Que nenni !

Pour vous le prouver, je vais vous raconter mon parcours du combattant en ce début d'année, pour m'inscrire à la seule promotion interne à laquelle je puisse prétendre : une liste d'aptitude au grade d'attaché principal.

Tout d'abord, il faut attendre l'ouverture de la campagne et l'envoi de la circulaire par mail.



Un mail des services de gestion du rectorat arrive le 11 février, celui-ci est un mail d'information qui nous indique que je suis éligible et nous informe des modalités d'inscription, un lien est indiqué qui nous amène sur le nouvel espace numérique dénommée « colibris ».

Parallèlement, un autre mail arrive de la part de notre service du personnel de la DSDEN avec la circulaire avec ses annexes à compléter. Cette circulaire nous indique aussi un lien pour s'inscrire qui après usage, est différent du lien envoyé dans l'autre mail. Un des deux liens ne permet pas le dépôt de pièces donc il ne faut pas se tromper : Premier écueil.

Ensuite, il faut compléter son dossier sur « colibris », en rentrant des données que possède normalement le service de gestion avec nos dossiers de carrière : Travail inutile.

Après, il faut insérer les annexes qui sont à compléter au nombre de quatre avec notamment :

La fiche de proposition qui contient les informations de notre état civil et d'ancienneté carrière que possède toujours le service de gestion destinataire : document inutile,

La fiche des états de services qui demande les emplois successifs et la durée des services antérieurs que possèdent encore le service demandeur : document inutile qu'on nous

demande de faire signer alors qu'il n'y a pas d'espace prévu pour cela,

Le rapport d'aptitude professionnel qui consiste en une appréciation du supérieur hiérarchique en plusieurs items à signer par lui-même et le supérieur hiérarchique N+2 si celui-ci existe : perte de temps,

Le rapport d'activités qui consiste à raconter ce que l'on fait et à exprimer sa motivation pour une promotion en évitant de dire que la motivation première est financière, document à faire signer par le supérieur hiérarchique N+1 et N+2 : travail long et fastidieux.

Tous ces documents sont à compléter sur « word » mais doivent être imprimés pour les faire signer (en fonction de la disponibilité des supérieurs hiérarchiques respectifs) puis nous devons les scanner pour pouvoir les déposer sur l'application. S'il manque un document, cela est bloquant.

Tout cela est bien entendu à faire dans un temps imparti quatre semaines mais dont deux sont pendant les vacances scolaires.

Résultat : Ou est la simplification promise ? On ne s'y prendrait pas mieux pour décourager les collègues à candidater.

Le SNASUB a constaté que les inscriptions pour les listes d'aptitude ou les tableaux d'avancement divers dans les trois catégories de personnels administratifs, ont été diminués par 2.

Pour nous, il s'agit d'une belle épreuve de sélection et d'écroulement des candidatures juste au niveau de l'inscription.

Le problème est le même pour les mutations avec des dates plus courtes, souvent placés pendant les congés scolaires, avec toujours des documents médicaux ou sociales difficiles à obtenir et à télécharger, et toujours autant de documents à faire signer.

Nous réclamons une vraie simplification des procédures, une prise en compte des avis des collègues qui traitent et organisent ces tâches et de nous écouter.

**Fabien Bureau**

secrétaire départemental du SNASUB-FSU77 membre du CHSCT

### 29 Mars 2022 : L'Enseignement Agricole Public reprend un Hectar à la Défense !

Le Salon International de l'Agriculture vient de fermer ses portes. Veaux, vaches, cochons, mais pas que... cette année, la High Tech était à l'honneur et qui était le mieux placé pour la promouvoir : Hectar bien sur ! Ainsi, le monde de l'informatique va révolutionner l'agriculture et réconcilier celle-ci avec l'agroécologie, bref la 3ème Révolution Agricole sera « numérique, robotique et génétique ». Les enjeux sont importants : pour mémoire, la moitié des agriculteurs partiront en retraite d'ici les 10 ans à venir.

Ainsi, non seulement, l'école de Xavier Niel et Audrey Bourolleau se targue d'être « le plus grand campus agricole du monde » mais elle va aussi former les agriculteurs à la high tech. Dommage que le concept ne soit pas nouveau, mais, reconnaissons-le, il s'agit là avant tout de communication, et là... Xavier Niel est au point !

Le campus agricole se transforme en « incubateur de startup », tout en utilisant au passage des subventions de collectivités publiques et en sous-traitant des formations techniques à un lycée agricole public, celui de La Tour Blanche dans le Sauternais, pour le domaine Château d'Yquem, appartenant au beau-père de Xavier Niel... Bernard Arnault, quelle coïncidence tout de même ! Mais ne nous y trompons pas : le monde de la finance fait bien son entrée dans la formation professionnelle agricole et agroalimentaire.

Le SNETAP-FSU, au sein du Collectif en faveur de l'Enseignement Agricole Public, avec la Confédération Paysanne, le FADEAR -réseau de l'agriculture paysanne-, Ingénieurs sans frontières, la FCPE, et une très large intersyndicale de l'enseignement, sou-

tient que renouveler les générations de paysannes ne peut se faire qu'en promouvant une agriculture à taille humaine, et en donnant la priorité à l'Enseignement Agricole Public, dont les atouts sont la polyvalence des formations offertes, ou encore la richesse des établissements multi-centres, pour faire face à la nécessité d'une relocalisation de l'agriculture visant la souveraineté alimentaire, pour renouveler les générations d'agriculteur.trices partant en retraite, et se donner pour ambition de créer 1 million d'emplois de paysans et

Depuis 2003, l'Organisation internationale du travail fait du 28 avril la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Cette année, l'OIT met l'accent sur l'importance du dialogue social tripartite (Etat, employeurs, salarié-es) pour nourrir « une culture positive de la santé et de la sécurité ».

La France est très loin du compte : la loi de transformation de la Fonction publique, les effets du néomanagement, la dégradation des conditions de travail en raison de restrictions budgétaires pèsent lourdement sur la santé des agent-es de la Fonction publique. Pour la FSU, il y a urgence à changer de cap !

#### La santé au travail, un enjeu crucial

Mais la santé doit aussi être entendue au sens large, telle qu'elle est définie par l'OMS : « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le travail, comme les autres activités humaines, doit permettre le développement des personnes et des collectifs ; le travail ne doit pas provoquer de pathologie ou de mal-être et l'employeur a ainsi l'obligation de protéger les travailleurs et travailleuses et doit mettre en oeuvre les moyens adaptés à cette protection ; mais elle doit aussi permettre aux individus de se développer, dans un cadre collectif. Cette protection concerne l'hygiène, les risques matériels et sanitaires, mais aussi les risques dits psychosociaux qui permettent de prendre en compte l'organisation, les relations sociales au travail et les conditions d'emploi. En outre, pour la FSU, c'est aussi dans l'activité productive et au quotidien que la protection de l'environnement peut être mise en oeuvre. Il faut contrer un productivisme destructeur, toutes les formes de taylorisme, le néomanagement et la recherche de la rentabilité financière. La mise en oeuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux travailleurs et travailleuses de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve à la fois leur santé et l'environnement. Il faut que les travailleurs et travailleuses, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, questionner les besoins essentiels, débattre et refuser des pratiques qui polluent, maltraitent les personnes ou les animaux ou qui nuisent à l'environnement.

#### Un bilan édifiant

Sur tous ces enjeux, la FSU fait le constat amer que la Fonction publique est très loin du compte. La loi de transformation de la Fonction publique a entraîné la disparition des CHSCT et leur remplacement par une formation spécialisée du nouveau Comité Social, ce qui risque d'entraîner une marginalisation des questions de santé au travail comme c'est le cas dans le privé. La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a publié un premier plan santé au travail et une circulaire sur les secours en santé mentale juste avant la fin de la mandature, mais depuis des années, et notamment durant la mandature qui s'achève, les agent-es de la Fonction publique ont été particulièrement maltraité-es. Les réformes, la restriction des moyens humains et matériels, le management, la logique marchande, maltraitent l'ensemble des agent-es tout en dégradant les services publics, ce qui accroît la perte de sens et le mal-être au travail. L'impact sur la santé physique et mentale des agent-es est fort. Les exigences de la FSU Pour la FSU une autre ambition, plus forte, avec des moyens pour la médecine de prévention, pour les inspecteur-trices en santé au travail, et pour les représentant-es des personnels est nécessaire pour améliorer la santé des agent-es de la Fonction publique. Mais il faut aussi et c'est essentiel, une tout autre politique publique et budgétaire valorisant les services publics et leurs agent-es.

Les Lilas le 27 avril 202



paysannes dans les prochaines décennies.

Après une première visite en juin dernier sur le site d'Hectar, à Levis St Nom (78), le SNETAP-FSU et le collectif y sont retournés le 29 mars prochain, avec un rassemblement militant. Il y a eu des prises de paroles des différentes organisations syndicales appelant à la mobilisation. La journée s'est poursuivie l'après-midi sur le parvis de la Défense, avec un Forum Citoyen, afin de faire entendre dans le cadre de la campagne électorale, et après 4 années de suppression continue d'emplois, la voix de la ruralité et de l'Enseignement Agricole Public !

(Pour en savoir plus : <https://www.snetap-fsu.fr/L-EAP-reprend-un-Hectar-a-la-Defense-videos-emission-France-Inter-presse.html>)

Claire Pinault

Co-secrétaire régionale SNETAP-FSU IdF  
iledefrance@snetap-fsu.fr